Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **CL Prep Historic**

Code du produit 0574

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

Emploi de la substance / de la préparation Mortier prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Producteur:
Remmers GmbH
Bernhard-Remmers-Str. 13
D-49624 Löningen / Allemagne
tel: +49 (0) 5432/83-0
fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur Belgique:
Remmers BVBA
Bouwelven 19
B-2280 Grobbendonk
Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80
Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de
Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)
Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:
French / Flemish / German: +32 2808 3237
within USA and Canada: 1-800-424-9300
outside USA and Canada: 001-703-527-3887

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de calcium
oxyde de calcium

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit **CL Prep Historic**

(suite de la page 1)

ciment
diformiate de calcium
Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P260	Ne pas respirer les poussières.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

2.3 Autres dangers faible temeur eu chromate selon directive 2003/53 EG
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description :
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:		
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 Reg.nr.: 01-2120770509-45-XXXX	poudre de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥60-<80%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-XXXX	hydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥1-<2,5%
CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36-XXXX	oxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥1-<2,5%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥1-<2,5%
CAS: 544-17-2 EINECS: 208-863-7	diformiate de calcium Eye Dam. 1, H318	≤1%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 Reg.nr.: 01-2120770509-45-XXXX	poudre de quartz STOT RE 1, H372	≤1%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit CL Prep Historic

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
après inhalation :
Aucune mesure particulière n'est requise.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
après ingestion : Envoyer immédiatement chercher un médecin
Indications destinées au médecin : voir point 3
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement des symptômes.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Aucune mesure particulière n'est requise.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter la formation de poussière
Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter l'apport d'eau incontrôlé. Eviter l'écoulement d'eau incontrôlé. Eviter l'écoulement à l'égout et au cours d'eau récepteur.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Protéger de l'eau
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
6.4 Référence à d'autres rubriques
Durcit après contact avec l'eau pendant 5 à 6 heures. Ensuite, élimination comme béton (code EAK 170101).
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Craint l'humidité. Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Préventions des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.
Tenir pût des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit CL Prep Historic

(suite de la page 3)

Indications concernant le stockage commun : neant
Autres indications sur les conditions de stockage :
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Tenir les emballages hermétiquement fermés

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
CAS: 14808-60-7 poudre de quartz	
VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ pour la fraction alvéolaire
CAS: 1305-62-0 hydroxyde de calcium	
VLEP	Valeur momentanée: 4 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³
CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium	
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m³
CAS: 1305-78-8 oxyde de calcium	
VLEP	Valeur momentanée: 4 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³
CAS: 14808-60-7 poudre de quartz	
VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ pour la fraction alvéolaire

Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Protection préventive de la peau par un onguent
Il convient de respecter les règlements établis par les caisses de prévoyance contre les accidents.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions.Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.
Protection respiratoire :
A titre provisoire, filtre:
Filtre P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains :
Gants de protection ou crème de protection de la peau
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit **CL Prep Historic**

(suite de la page 4)

Temps de pénétration du matériau des gants
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux/du visage
Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et soigneusement à l'eau et consulter un médecin.
Lunettes de protection hermétiques celon EN 166.
Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

État physique	solide
Couleur :	gris ciment
Odeur :	de caractère ciment
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	>1.000 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	non applicable
Température d'inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non applicable.
dynamique :	Non applicable.
Solubilité	
l'eau :	miscible env. 1:5
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations
Aspect:

Forme :	poudre
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
VOC EU	
Teneur en substances solides :	100,0 %
Modification d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit CL Prep Historic

(suite de la page 5)

Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Eviter l'apport d'humidité.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
CAS: 1305-62-0 hydroxyde de calcium		
Oral	LD50	7.340 mg/kg (rat)

de la peau :
Peut causer des irritations.
Provoque une irritation cutanée.
des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit **CL Prep Historic**

(suite de la page 6)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques :
Indications générales :
Ne doit pas pénétrer dans les eaux usées ou le cours d'eau récepteur sons forme non diluée ou non-neutralisée.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation :
Recueilli au sec, le produit est réutilisable. Après apport d'eau (point 6) et durcissement, élimination en tant que décombres.
Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
17 01 01	béton

Emballages non nettoyés :
Recommandation :
Elimination conformément aux prescriptions légales.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification **DOT, ADR, IMDG, IATA**	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU **DOT, ADR, IMDG, IATA**	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport **DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA** **Classe**	néant
14.4 Groupe d'emballage **DOT, ADR, IMDG, IATA**	néant
14.5 Dangers pour l'environnement **Polluant marin :**	Non

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit **CL Prep Historic**

(suite de la page 7)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires rlatit au transport :	Pas de produit dangereux selon les règlements ci - dessus
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Développement de propriétés corrosives lors de l'emploi du produit avec de l'eau. L'utilisateur doit donc être compétent et respecter nos indications sur la mise en oeuvre.
Prescriptions par la caisse de prévoyance contre les accidents/relatives à la médicine de travail , p. ex. principes de la médecine de travail et règlements concernant la protection du travail.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

Phrases importantes
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS
Date de la version précédente: 24.11.2022
Numéro de la version précédente: 1
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2022 Révision: 06.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit **CL Prep Historic**

(suite de la page 8)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1